

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE PIXEL HOLDING



Le présent document relatif aux autres informations de Pixel Holding a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 5 février 2019, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de Pixel Holding.

Le présent document d'information complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Pixel Holding sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°19-038 par une déclaration de conformité en date du 5 février 2019 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de Pixel Holding (pixelholding.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

PIXEL HOLDING
30 bis, rue Sainte-Hélène
69002 Lyon

ODDO BHF SCA
12, boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Table des Matières

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	4
2.	FINANCEMENT ET COÛTS DE L'OFFRE	5
2.1	Frais liés à l'Offre	5
2.2	Coûts et mode de financement de l'Offre	5
3.	IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR	5
3.1	Informations générales concernant l'Initiateur	5
3.1.1	Dénomination sociale	5
3.1.1	Siège social	5
3.1.2	Forme juridique et nationalité	5
3.1.3	Registre du commerce	5
3.1.4	Durée et date d'immatriculation	6
3.1.5	Objet social	6
3.1.6	Exercice social	6
3.1.7	Dissolution et liquidation de l'Initiateur	6
3.2	Informations relatives au capital social de l'Initiateur	6
3.2.1	Capital social	6
3.2.2	Forme des actions	6
3.2.3	Droits et obligations attachés aux actions	7
3.2.4	Transfert des titres	7
3.2.5	Instruments financiers non représentatifs du capital	7
3.2.6	Autres titres donnant accès au capital	7
3.2.7	Répartition du capital et des droits de vote	7
3.2.8	Pactes d'associés	7
3.3	Informations concernant la direction et les commissaires aux comptes de l'Initiateur	8
3.3.1	Président	8
3.3.2	Directeur Général	8
3.3.3	Durée et cessation des fonctions du Président et du Directeur Général	8
3.3.4	Pouvoirs du Président et du Directeur Général	8
3.3.5	Rémunération du Président et du Directeur Général	9
3.3.6	Commissaires aux comptes	9
3.4	Décisions des associés	10
3.5	Description des activités de l'Initiateur	10
3.5.1	Activités principales	10
3.5.2	Evènements exceptionnels et litiges significatifs	10
3.5.3	Effectifs	10
3.6	Patrimoine – Situation financière – Résultat de l'Initiateur	11
3.6.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	11

3.6.1	Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.....	11
4.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	12

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 233-1, 1° du Règlement général de l'AMF (« **RGAMF** »), Pixel Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 30 bis, rue Sainte-Hélène à Lyon (69002), dont le numéro d'identification est 820 503 621 R.C.S. Lyon (« **Pixel Holding** » ou « **l'Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Tessi, société anonyme dont le siège social est situé 177, cours de la Libération et du Général De Gaulle à Grenoble (38100), dont le numéro d'identification est 071 501 571 R.C.S. Grenoble (« **Tessi** » ou la « **Société** »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0004529147, mnémonique « TES », d'acquérir la totalité de leurs actions dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée dans les conditions décrites dans la Note d'Information (l'« **Offre** »), au prix de 160 euros par action Tessi¹ (le « **Prix de l'Offre** »).

L'Offre porte sur la totalité des actions existantes Tessi non détenues, directement ou indirectement, seul ou de concert, par l'Initiateur, soit, à la date de la Note d'Information, un nombre total maximum de 1.055.796 actions de la Société², représentant environ 37,57% du capital et 37,69% des droits de vote³, déterminé comme suit :

Actions existantes	2.810.487
<i>moins</i> actions gratuites Tessi en période de conservation juridiquement indisponibles	12.809
<i>moins</i> actions détenues par l'Initiateur	1.741.882
Total des actions visées par l'Offre	1.055.796

Il est précisé que l'Initiateur a acquis sur le marché 221.771 actions entre le 9 janvier 2019 et le 4 février 2019 (inclus) au Prix de l'Offre, conformément à l'intention qu'il avait exprimée dans le projet de note d'information déposé le 8 janvier 2019 auprès de l'AMF et en application de l'article 231-38 IV du RGAMF. Il est précisé à toutes fins utiles que les actions Tessi ainsi acquises sont comprises dans les 1.741.882 actions détenues par l'Initiateur indiquées dans le tableau ci-dessus.

Il est indiqué que les actions gratuites de la Société attribuées les 21 septembre 2017, 21 novembre 2017 et 21 décembre 2018⁴ qui représentent, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre égal à 46.491 actions Tessi, seront, sous réserve des cas exceptionnels de levée des indisponibilités prévues par les dispositions légales ou réglementaires applicables (décès ou invalidité du bénéficiaire) :

- (i) pour 33.682 d'entre elles, des actions à émettre encore en période d'acquisition à la date de clôture de l'Offre, qui ne sont par conséquent pas visées par l'Offre ; et
- (ii) pour 12.809 d'entre elles, des actions déjà émises mais en période de conservation à la date de clôture de l'Offre et qui, dans la mesure où elles sont juridiquement indisponibles, ne sont pas non plus visées par l'Offre comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

¹ Etant précisé à toutes fins utiles que ce prix de 160 euros s'entend avant détachement du dividende exceptionnel et de l'acompte sur dividende envisagés, tels que décrits en Section 1.1.1 (*Motifs de l'Offre*) de la Note d'Information, qui seront respectivement soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de Tessi et à son directoire, prévus postérieurement à la clôture de l'Offre.

² En ce compris les 1.648 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité que la Société a conclu avec Kepler Cheuvreux (chiffre au 31 janvier 2019, à la connaissance de l'Initiateur, étant précisé par ailleurs que le contrat de liquidité a été suspendu au dépôt du projet d'Offre).

³ Sur la base d'un nombre total de 2.810.487 actions et de 2.816.236 droits de vote théoriques de la Société au 31 janvier 2019, à la connaissance de l'Initiateur.

⁴ Dans le cadre des décisions du directoire de la Société des 21 septembre 2017, 21 novembre 2017 et 21 décembre 2018, utilisant l'autorisation qui lui a été octroyée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 29 juin 2017.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas d'autres titres de capital ou instruments financiers pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de Tessi.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du RGAMF et sera ouverte pour une durée de dix jours de négociation.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du RGAMF, l'Offre est présentée par ODDO BHF SCA, qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

2. FINANCEMENT ET COÛTS DE L'OFFRE

2.1 Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que des experts et autres consultants, les frais de publicité et de communication, est estimé à environ 1,5 million d'euros (hors taxes).

2.2 Coûts et mode de financement de l'Offre

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions Tessi visées par l'Offre au jour de son dépôt (soit 1.277.567 actions Tessi) représenterait, sur la base du Prix de l'Offre, un montant maximal de 204.410.720 euros (hors frais divers et commissions), étant précisé que l'Initiateur a acquis sur le marché 221.771 actions entre le 9 janvier 2019 et le 4 février 2019 (inclus) au Prix de l'Offre, en application de l'article 231-38 IV du RGAMF.

Ce montant sera financé au moyen de fonds mis à la disposition de l'Initiateur par ses actionnaires ultimes, HLD Europe et HLDI.

3. IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR

3.1 Informations générales concernant l'Initiateur

3.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est « *Pixel Holding* ».

3.1.1 Sièges sociaux

Le siège social de l'Initiateur est fixé 30 bis, rue Sainte-Hélène à Lyon (69002).

3.1.2 Forme juridique et nationalité

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français.

3.1.3 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 820 503 621.

3.1.4 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été immatriculé le 24 mai 2016.

La durée de l'Initiateur est de 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés (soit jusqu'au 23 mai 2115), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

3.1.5 Objet social

L'Initiateur a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de gestion, ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;
- les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel l'Initiateur appartient ;
- et, plus généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet par l'Initiateur, son extension, son développement et son patrimoine social.

3.1.6 Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social a débuté le 24 mai 2016 et s'est clôturé le 30 juin 2016, et l'exercice social suivant a débuté le 1^{er} juillet 2016 et s'est clos le 31 décembre 2016, conformément à une décision de l'associé unique de l'Initiateur en date du 20 septembre 2016.

3.1.7 Dissolution et liquidation de l'Initiateur

La dissolution et la liquidation de l'Initiateur sont effectuées conformément aux dispositions légales et réglementaires du Code de commerce. Le boni de liquidation est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de leurs actions.

3.2 Informations relatives au capital social de l'Initiateur

3.2.1 Capital social

Le capital social s'élève à un montant de 1.178.591,73 euros. Il est divisé en 117.859.173 actions de valeur nominale 0,01 euro, souscrites en totalité et intégralement libérées.

3.2.2 Forme des actions

Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites en compte au nom de leur propriétaire.

3.2.3 *Droits et obligations attachés aux actions*

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

3.2.4 *Transfert des titres*

Les actions de Pixel Holding sont librement cessibles. Les actions se transmettent par virement de compte à compte.

3.2.5 *Instruments financiers non représentatifs du capital*

Néant.

3.2.6 *Autres titres donnant accès au capital*

Néant.

3.2.7 *Répartition du capital et des droits de vote*

L'Initiateur est détenu à 100% par la société Pixel Holding 2 SAS, elle-même détenue :

- à 75,2% du capital social et des droits de vote par HLDI, société par actions simplifiée de droit français (cette dernière étant contrôlée par Dentressangle SAS, elle-même contrôlée par Monsieur Norbert Dentressangle), et
- à 22,2% du capital social et des droits de vote par HLD Europe, société en commandite par actions de droit luxembourgeois ;
- à 1,6% du capital et des droits de vote par Pixel Management, société par actions simplifiée de droit français ;
- à 0,9% par plusieurs managers.

HLD Europe est une holding d'investissement ayant la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont aucun des actionnaires ne détient plus de 40% du capital ou des droits de vote. Son associé commandité gérant est HLD Associés Europe, une société anonyme de droit luxembourgeois au capital social de 125.000 euros dont le siège social est situé 98 Bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et dont le numéro d'identification est B 197552 RCS Luxembourg.

HLD Associés Europe est dirigée par un conseil d'administration composé de Xavier Buck, Anne Canel, Compagnie de Développement et d'Animation (représentée par Jean-Bernard Lafonta), Robert Dennewald et HO Industries (représentée par Jean-Philippe Hecketsweiler).

Pixel Management est une holding de managers dirigée par Olivier Jolland en qualité de président.

3.2.8 *Pactes d'associés*

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires au niveau de l'Initiateur.

En revanche, HLDI, HLD Europe, Pixel Management et certains managers ont conclu un pacte relatif à Pixel Holding 2, aux termes duquel, sauf accord contraire de HLDI et HLD Europe, le Président de l'Initiateur sera Dentressangle SAS.

Par ailleurs, certaines décisions relatives à Pixel Holding prises par Pixel Holding 2 sont soumises à l'autorisation préalable du comité de surveillance de Pixel Holding 2, soit à une majorité qualifiée nécessitant le vote positif d'HLD Europe (par exemple, opération d'investissement ou de désinvestissement supérieure à 5 millions d'euros, opération de fusion, scission, apport, opération de cession de titres des filiales du groupe Tessi, etc.), soit à une majorité simple (décision usuellement de la compétence du conseil d'administration ou du conseil de surveillance dans une société anonyme, décision de distribution de dividendes, etc.).

3.3 Informations concernant la direction et les commissaires aux comptes de l'Initiateur

3.3.1 *Président*

L'Initiateur est représenté, géré et administré par un Président qui est une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, associée ou non de l'Initiateur.

Le Président est nommé par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés statuant à la majorité simple.

Dentressangle, société par actions simplifiée, au capital de 653.687.040 euros, dont le siège social est situé 30 bis, rue Sainte-Hélène à Lyon (69002), dont le numéro d'identification est 492 792 973 R.C.S. Lyon, a été nommé Président de l'Initiateur pour une durée indéterminée. Dentressangle SAS est représentée par Monsieur Norbert Dentressangle, en qualité de Président, et par Monsieur Vincent Menez, en qualité de Directeur Général.

3.3.2 *Directeur Général*

Le Président peut être assisté d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, associé ou non, portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est nommé par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés statuant à la majorité simple.

En cas de décès, démission ou empêchement du Président, le Directeur Général en fonction, le cas échéant, conserve ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Monsieur Olivier Jolland, né le 16 septembre 1968 à Vinay, de nationalité française et demeurant 2, lotissement l'Orée du Bois à Corenc (38700), a été nommé Directeur Général de l'Initiateur pour une durée indéterminée.

3.3.3 *Durée et cessation des fonctions du Président et du Directeur Général*

Le Président et le Directeur Général exercent leurs fonctions sans limitation de durée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés et sans qu'un juste motif soit nécessaire.

3.3.4 *Pouvoirs du Président et du Directeur Général*

Le Président assume, sous sa responsabilité, la direction de l'Initiateur.

L'Initiateur est représenté à l'égard des tiers par le Président, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de l'Initiateur, dans la limite de l'objet social et sous réserve des décisions pour lesquelles les dispositions légales, les statuts de l'Initiateur ou le pacte décrit à la section 3.2.8 ci-dessus donnent compétence exclusive à l'associé unique ou à la collectivité des associés.

Les décisions des associés limitant les pouvoirs du Président sont inopposables aux tiers.

Dans les rapports avec les tiers, l'Initiateur est engagé même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'il ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président peut, sous sa responsabilité, donner toutes délégations de pouvoir à toutes personnes physiques ou morales de son choix, associées ou non de l'Initiateur, pour un ou plusieurs objets déterminés, et doit prendre, à cet égard, toutes mesures nécessaires pour que soit respecté l'ensemble des stipulations des statuts de l'Initiateur.

Le Directeur Général a les mêmes pouvoirs que le Président pour représenter l'Initiateur à l'égard des tiers.

3.3.5 Rémunération du Président et du Directeur Général

La rémunération du Président et du Directeur Général est fixée par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

3.3.6 Commissaires aux comptes

Ont été nommés commissaires aux comptes de l'Initiateur pour les six premiers exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Grant Thornton
100, rue de Courcelles
75017 Paris
- Pricewaterhousecoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Commissaires aux comptes suppléants :

- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC)
3, rue Léon Jost
75017 Paris
- Monsieur Eric Bulle
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

3.4 Décisions des associés

Outre les pouvoirs relevant exclusivement de la compétence de l'associé unique ou de la collectivité des associés du fait de la loi ou des statuts de l'Initiateur, relèvent également de leur compétence :

- (i) toute modification des statuts (autre que le transfert de siège social dans le même département ou un département limitrophe) et toute décision impliquant, immédiatement ou à terme, une modification des statuts de l'Initiateur ;
- (ii) la nomination et la révocation du Président ;
- (iii) la désignation du ou des commissaires aux comptes, le cas échéant ;
- (iv) la nomination et la révocation de tout Directeur Général ;
- (v) la distribution de dividendes, réserves ou primes, ainsi que le versement d'acomptes sur dividendes ;
- (vi) toute décision d'augmentation, d'amortissement ou de réduction du capital social de l'Initiateur et toute émission de valeurs mobilières ;
- (vii) toute fusion ou scission de l'Initiateur ;
- (viii) toute décision de dissolution anticipée ou de prorogation de l'Initiateur ;
- (ix) toute transformation de l'Initiateur en société d'une autre forme ;
- (x) toute stipulation d'avantages particuliers ;
- (xi) tout changement de nationalité de l'Initiateur ; et
- (xii) toute émission d'emprunt obligataire.

3.5 Description des activités de l'Initiateur

3.5.1 *Activités principales*

L'Initiateur est une société holding industrielle.

3.5.2 *Evènements exceptionnels et litiges significatifs*

L'Initiateur n'a connaissance d'aucun litige, procédure d'arbitrage ou évènement exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

3.5.3 *Effectifs*

L'Initiateur ne dispose d'aucun salarié à la date du présent document.

3.6 Patrimoine – Situation financière – Résultat de l’Initiateur

3.6.1 *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2017 et comptes sociaux pour l’exercice clos le 31 décembre 2017*

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l’Initiateur clos le 31 décembre 2017, incluant les comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2017 de l’Initiateur, figure en Annexe 1.

3.6.1 *Rapport d’audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2017 et comptes consolidés pour l’exercice clos le 31 décembre 2017*

Le rapport d’audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l’Initiateur clos le 31 décembre 2017, incluant les comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2017 de l’Initiateur, figure en Annexe 2.

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 février 2019, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n° 2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Pixel Holding et visant les actions de la société Tessi.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Vincent Menez
Agissant en qualité de Directeur Général de Dentressangle SAS,
elle-même Président de Pixel Holding SAS

Annexe 1

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2017 de Pixel Holding

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de Pixel Holding

Pixel Holding

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

GRANT THORNTON
44, quai Charles de Gaulle
69463 Lyon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Associé unique
Pixel Holding
30 B rue Sainte Hélène
69002 LYON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Pixel Holding relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2018

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Christophe Georghiou

GRANT THORNTON
Membre Français de Grant Thornton
International



Robert Dambo

Comptes sociaux de Pixel Holding

situation financière et résultats au 31 décembre 2017

La situation financière de Pixel Holding est présentée à travers les comptes sociaux de Pixel Holding aux 31 décembre 2016 et 2017.

I. Comptes de résultat sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

En milliers d'euros	Notes	2017	2016
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		0	0
Autres produits d'exploitation		9 620	1 700
Total produits d'exploitation		9 620	1 700
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		10 251	1 702
Impôts, taxes et versements assimilés		12	0
Charges de personnel		0	0
Dotations aux amortissements	4	1 402	0
Dotations aux provisions		0	0
Autres charges d'exploitation		0	0
Total charges d'exploitation		11 665	1 702
Résultat d'exploitation		-2 045	-2
Produits financiers	9	38 660	0
Charges financières	9	5 208	0
Résultat financier		33 453	0
Résultat courant avant impôt		31 407	-2
Résultat exceptionnel	9	-710	0
Impôts sur les bénéfices	9	0	0
Résultat net		30 698	-2

II. Bilans sociaux aux 31 décembre 2016 et 2017

En milliers d'euros	Notes	2017	2016
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4	0	1 700
Immobilisations corporelles	4	0	0
Immobilisations financières	4	205 001	0
Total actif immobilisé		205 001	1 700
Actif circulant			
Stocks et en-cours		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0
Créances clients et avances versées		262	0
Autres créances	5	38 270	0
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		328	0
Charges constatées d'avance		2	0
Total actif circulant		38 862	0
Frais émission d'emprunts à étaler	6	8 218	0
Ecarts de conversion actif		0	0
Total de l'actif		252 081	1 700
Passif			
Capitaux propres			
Capital	7	1 174	0
Primes		116 260	0
Réserves		0	0
Report à nouveau		-5	-3
Résultat net		30 698	-2
Provisions réglementées		710	0
Total capitaux propres		148 836	-5
Provisions pour risques et charges		0	0
Dettes			
Dettes financières	8&10	103 160	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		86	1 705
Dettes fiscales et sociales		0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes et produits constatés d'avance		0	0
Total dettes		103 246	1 705
Ecarts de conversion passif		0	0
Total du passif		252 081	1 700

III. Tableau de variation des capitaux propres sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2016	0	0	0	0	-3		-3
Affectation résultat 2015				-3	3		
Dividendes versés							
Résultat net					-2		-2
Au 31 décembre 2016	0	0	0	-3	-2		-5
Affectation résultat 2016				-2	2		
Versement capital	1 174						1 174
Versement prime d'émission		116 260					116 260
Dividendes versés							
Résultat net					30 698		30 698
Amortissements dérogatoires						710	710
Au 31 décembre 2017	1 174	116 260	0	-5	30 698	710	148 836

IV. Provisions réglementées

En milliers d'euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres	0	710	0	710
Total	0	710	0	710

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, au poste « dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ».

V. Filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Tessi SA	54,33	35 909	25 375	205 001*	205 001*	38 270	36 607	19 592	0
Totaux				205 001	205 001	38 270	36 607		0

*Dont frais d'acquisition pour 4 482 K€.

VI. Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2017

NOTE 1 - Faits marquants

Évènements significatifs de l'exercice

Le 12 janvier 2017, suite à la réalisation des conditions réglementaires auxquelles était subordonnée l'opération, la société Pixel Holding SAS a acquis la participation majoritaire de la famille Rebouah dans la société Tessi SA.

Conformément à la réglementation, la société Pixel Holding a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une Offre Publique d'Achat Simplifiés (OPAS).

- Souscription d'un contrat de crédit en date du 12 janvier 2017, avec le déblocage de plusieurs tranches selon les caractéristiques suivantes :

	Facility A2	Facility B2	Facility A1a	Facility B1a	Facility A1b	Facility B1b	Facility A3	Facility B3
Montant (en milliers d'euros)	19 100	28 700	23 900	35 800	14 600	22 000	32 700	49 000
Durée	6 ans	7 ans	6 ans	7 ans	6 ans	7 ans	6 ans	7 ans

Les taux fixés pour ce contrat de crédit ont fait l'objet d'une re-négociation. Les nouvelles marges ont été appliquées à compter du 20 juillet 2017.

Les tranches A1b et B1b ont été totalement remboursées le 27/02/2017.

Suite à l'OPA, les tranches A3 et B3 ont fait l'objet de tirages sur l'exercice 2017, pour des montants respectifs de 151 K€ et 227 K€.

Les tranches A3 et B3 ont fait l'objet d'une « notice of voluntary cancellation » le 21/03/2017.

- Mise en place d'une convention de prêt d'actionnaire vis-à-vis de Tessi SA (Intercompany Loan Agreement) d'un montant initial de 47,8 millions d'euros d'une maturité de 7,5 ans.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

NOTE 2 - Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué au titre de l'exercice.

NOTE 3 - Principes comptables, méthodes et règles d'évaluation

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et selon les principes de :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux règles et méthodes du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux sont établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2017.

L'exercice précédent avait une durée de 6 mois, allant du 01/07/2016 au 31/12/2016.

1. Frais de recherche et développement

La Société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Néant.

3. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût historique (frais d'acquisition inclus).

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constatée lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

NOTE 4 - Actif immobilisé

1. Immobilisations

1.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Immobilisations incorporelles en cours	0	1 700
Valeur brute	0	1 700
Dépréciations et amortissements cumulés	0	0
Valeur nette	0	1 700

► Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	1 700	0
Investissements	0	1 700
Cessions (net)	0	0
Diminution par virement de poste à poste	-1 700	0
Dotations aux amortissements et dépréciations	0	0
Valeur nette au 31 décembre	0	1 700

Les frais engagés pour l'acquisition des titres Tessi SA sont positionnés en titres immobilisés. Ils sont amortis dérogatoirement sur 5 ans prorata temporis.

1.2. Immobilisations corporelles

Néant.

1.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Titres de participation	205 001*	0
Valeur brute	205 001	0
Dépréciation	0	0
Valeur nette	205 001	0

*Dont frais d'acquisition pour 4 482 K€.

2. Dépréciation de titres

Néant.

NOTE 5 - Autres éléments d'actif

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances brutes correspondent à hauteur de 38,3 millions d'euros au solde de l'avance en compte courant accordée au profit de Tessi SA dans le cadre d'une convention de prêt actionnaire (Intercompany Loan Agreement) mise en place le 12/01/2017.

NOTE 6 - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission des emprunts font l'objet de charges à répartir sur la durée des crédits.

NOTE 7 - Capital social

	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Nombre de titres	117 434 090	10
Valeur nominale	0,01	0,01
Total (en milliers d'euros)	1 174	0,0001

Les opérations impactant le capital social et la prime d'émission sur 2017 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital	Prime d'émission
Au 31/12/2016	0	0	0
Versements 2017	117 434 090	1 174	116 260
Au 31/12/2017	117 434 090	1 174	116 260

NOTE 8 - Dettes

Convention de crédits

En milliers d'euros	Facility A2	Facility B2	Facility A1a	Facility B1a	Facility A1b	Facility B1b	Facility A3	Facility B3
Montant	19 100	28 700	23 900	35 800	14 600	22 000	32 700	49 000
Montant tirages 2017	19 100	28 700	23 900	35 800	14 600	22 000	133	227
Montant non utilisé	-	-	-	-	-	-	32 549	48 773

Les montants non utilisés des tranches A3 et B3 ont fait l'objet d'une demande d'annulation "Notice of voluntary cancellation" signée le 21/03/2017.

Les tranches A1b et B1b ont été totalement remboursés en date du 27/02/2017.

Les emprunts et dettes financières divers contiennent également à hauteur de 425 K€ un prêt accordé par Pixel Holding 2 (Intercompany Loan Agreement) mis en place le 12/01/2017.

NOTE 9 - Compte de résultat

1. Résultat financier

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Produits nets financiers liés aux participations (1)	36 740	0
Charges / produits nets sur intérêts et autres charges assimilées (2)	-3 288	0
Total	33 453	0

➤ Ventilation au 31/12/2017

(1) Ce poste correspond essentiellement aux dividendes perçus, en provenance de Tessi SA.

(2) Dont :

- 4 908 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 278 K€ de charges financières diverses,
- 1 898 K€ de produits nets d'intérêts Groupe.

2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué d'amortissements dérogatoires, liés aux frais d'acquisition.

3. Impôts sur les bénéfices

3.1. Intégration fiscale

La société Pixel Holding est entrée dans le champ d'application de l'intégration fiscale depuis le 01/07/2016. Une convention a été signée avec la société mère Pixel Holding 2.

NOTE 10 - Autres informations

1. Échéance des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

1.1. Créances

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Total actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	262	262		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Impôt sur les sociétés				
Autres impôts				
Groupe et associés	38 270	38 270		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	2	2		
Total créances	38 534	38 534		

1.2. Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	3	3		
- à plus de 1 an à l'origine	102 731	6 073	31 932	64 727
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	86	86		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques :				
- impôts sur les bénéfices				
- taxe sur la valeur ajoutée				
- autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	425	425		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total dettes	103 246	6 587	31 932	64 727

Emprunts souscrits dans l'exercice : 144 478 K€

Emprunts remboursés dans l'exercice : 41 778 K€

2. Produits à recevoir, charges à payer, et charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges à payer
Intérêts courus à payer	35
Fournisseurs FNP	84
Total charges à payer	119

En milliers d'euros	Produits à recevoir
Clients FAE	262
Total produits à recevoir	262

En milliers d'euros	Charges constatées d'avance
Charges d'exploitation	2
Total charges constatées d'avance	2

3. Effectif moyen

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	0	0
Non cadres	0	0
Total	0	0

4. Engagements financiers et autres engagements

4.1. Engagements donnés

Octroi par Pixel Holding le 12 janvier 2017 :

- En garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur au titre d'une convention de crédits en date du 31 mai 2016 :
 - (i) D'un nantissement de compte-titres relatif aux titres de Tessi SA
 - (ii) D'un nantissement sur ses comptes bancaires
 - (iii) D'un nantissement portant sur ses créances intragroupe en ce compris la créance intragroupe nommée « Proceeds Loan » détenue par Pixel Holding sur Tessi SA.
- En garantie des obligations de sa filiale Tessi SA au titre d'une convention de crédits conclue par Tessi SA en qualité d'Emprunteur et de Garant le 12 janvier 2017 :
 - (i) D'un nantissement de compte-titres relatif aux titres de Tessi SA.

4.2. Opérations de couverture

Les nouveaux emprunts ont fait l'objet d'opérations de SWAP, avec couverture partielle d'intérêt, sur un montant nominal initial de 107,5 M€.

Au 31/12/2017, ces instruments de couverture sont valorisés à hauteur de -164 K€.

5. Consolidation

Il est à noter que la société Pixel Holding fait partie d'un périmètre de consolidation dont la société Dentressangle (dont le siège social est 30 bis rue Sainte Hélène – 69002 Lyon) est la mère. La méthode d'intégration retenue est la méthode d'intégration globale.

Conformément aux articles L. 233-17 et R. 233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

Annexe 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le
31 décembre 2017 de Pixel Holding

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de Pixel Holding

Pixel Holding

**Rapport d'audit de l'un des commissaires aux comptes sur
les comptes consolidés**

(Période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017)



Rapport d'audit de l'un des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017)

Pixel Holding

30 bis, rue Sainte Hélène
69002 LYON

Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Pixel Holding et en réponse à votre demande dans le cadre du Senior facilities agreement du 31 mai 2016 modifié et mis à jour le 12 janvier 2017, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de Pixel Holding, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 (ci-après "les Comptes"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les Comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des Comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

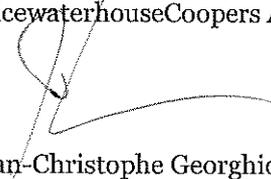
A notre avis, les Comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis à vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018,

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit


Jean-Christophe Georghiou

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



PIXELHOLDING

Comptes consolidés de Pixel Holding au 31 décembre 2017

I. Comptes de résultat consolidé au 31 décembre 2017

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017
Chiffre d'affaires	4	426 574
Autres produits opérationnels	6	6 565
Achats consommés		-30 134
Charges de personnel	5	-242 513
Autres charges opérationnelles	6	-86 253
Impôts et taxes		-10 058
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	-20 730
Résultat opérationnel courant		43 451
Autres charges et produits opérationnels non courants	6	-11 349
Résultat opérationnel		32 101
Coût de l'endettement financier net	8	-9 474
Autres charges et produits financiers	8	-295
Résultat avant impôt		22 333
Impôts sur les résultats	9	1 837
Résultat net des sociétés intégrées		24 170
Participation dans des entreprises associées	14	3
Résultat net des activités poursuivies		24 173
Résultat net des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0
Résultat net de l'ensemble consolidé		24 173
Dont intérêts minoritaires		18 545
Dont part du Groupe		5 627
Résultat net par action de l'ensemble consolidé (en €)	18	0,05
Résultat net dilué par action de l'ensemble consolidé (en €)	18	0,05



PIXELHOLDING

II. États du résultat global consolidé au 31 décembre 2017

En milliers d'euros	31/12/2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	24 173
Gains et pertes actuariels	567
Impôts sur les éléments non reclassables en résultat	-110
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	457
Écarts de conversion	-506
Instruments financiers dérivés	-252
Impôts sur les éléments reclassables en résultat	25
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-733
Autres charges et produits enregistrés directement en capitaux propres	276
Résultat global de la période	23 897
Dont part du Groupe	5 435
Dont intérêts minoritaires	18 462



PIXELHOLDING

III. Bilan consolidé au 31 décembre 2017

A. Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017
Actif non courant		
Écarts d'acquisition	10	144 134
Autres immobilisations incorporelles	11	146 754
Immobilisations corporelles	12	47 924
Immeuble de placement	13	735
Titres mis en équivalence	14	41
Actifs financiers non courants	15	2 141
Impôts différés	9	10 273
Total actif non courant		352 002
Actif courant		
Stocks et en-cours		1 375
Clients et comptes rattachés	16	100 453
Autres créances et comptes de régularisation	17	31 287
Impôt courant actif	17	6 329
Valeurs mobilières de placement	22	559
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	22	103 426
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	22	129 756
Actifs destinés à être cédés ou abandonnés		
Total actif courant		373 185
Total de l'actif		725 187



PIXELHOLDING

B. Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017
Capitaux propres (part du Groupe)		
Capital	18	1 174
Primes	V	116 260
Réserves et résultat consolidé	V	5 620
Total capitaux propres (part du Groupe)	V	123 054
Intérêts minoritaires	V	70 461
Total capitaux propres		193 515
Passif non courant		
Provisions pour risques et charges	19	1 387
Provisions pour retraites et autres avantages	20	20 200
Emprunts et autres dettes financières	21	168 565
Autres passifs non courants	21	16 450
Impôts différés	9	37 666
Total passif non courant		244 268
Passif courant		
Provisions pour risques et charges	19	3 310
Dettes financières à court terme	21	16 593
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	22	77 432
Fournisseurs et comptes rattachés	21	39 656
Impôt courant passif	21	1 308
Autres passifs courants	21	149 105
Passifs destinés à être cédés ou abandonnés		
Total passif courant		287 404
Total du passif		725 187



PIXELHOLDING

IV. Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2017

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017
Flux liés à l'activité		
Résultat net (part du Groupe)	I	5 627
Intérêts minoritaires	I	18 545
Résultat net de l'ensemble consolidé	I	24 173
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	I	3
Résultat net des activités destinées à être cédées ou abandonnées	I	
Résultat net des sociétés intégrées	I	24 170
Dotations et reprises des amortissements et provisions		17 977
Plus ou moins-values de cession		-15
Autres produits et charges calculés		-748
Charge d'impôts différés	9	-9 976
Coût de l'endettement brut	8	9 570
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		40 978
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		5 604
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		46 582
Flux liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles		-11 054
Acquisitions / diminutions nettes d'immobilisations financières		69
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre		-83 007
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-93 992
Flux liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	V	117 434
Réduction ou remboursement de capital	V	
Distributions de dividendes	V	-34 052
Coût de l'endettement brut	8	-9 570
Émission / Remboursement d'emprunts		75 370
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		149 182
Variation de trésorerie		101 771
Incidences des variations de taux de change		-352
Trésorerie à l'ouverture		22
Reclassement de trésorerie		-11
Trésorerie de clôture		22
		101 409

Ce tableau de flux n'intègre pas les flux de trésorerie gérés pour le compte de tiers dans le cadre des activités promotionnelles, ceux gérés pour le compte des clients de Diagonal Company, ni la variation du compte bancaire disponible lié à l'acquisition de Diagonal Company sur 2016 et au rachat des minoritaires de cette société sur 2017.



PIXELHOLDING

V. Tableau de variation des capitaux propres consolidés aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves *	Actions propres	Résultat *	Écarts de conversion	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires *
Capitaux propres au 31 décembre 2015								
Résultat net de la période					-2		-2	
Résultats enregistrés directement en capitaux propres								
Résultat global de la période					-2		-2	
Transactions avec les minoritaires								
Option sur minoritaires imputé sur les capitaux propres								
Augmentation / diminution de capital			-3				-3	
Apport de la situation nette aux minoritaires								
Titres d'autocontrôle								
Affectation résultat 2015								
Dividendes versés								
Paiements fondés sur des actions								
Capitaux propres au 31 décembre 2016			-3		-2		-5	
Résultat net de la période					5 627		5 627	18 545
Résultats enregistrés directement en capitaux propres			52			-244	-192	-83
Résultat global de la période			52		5 627	-244	5 435	18 462
Transactions avec les minoritaires			204				204	-243
Option sur minoritaires imputé sur les capitaux propres								
Augmentation / diminution de capital	1 174	116 260					117 434	
Apport de la situation nette de Tessi aux minoritaires								86 279
Titres d'autocontrôle								
Affectation résultat 2016			-2		2			
Dividendes versés			-14				-14	-34 038
Paiements fondés sur des actions								
Capitaux propres au 31 décembre 2017	11 174	116 260	237		5 627	-244	123 054	70 461



PIXELHOLDING

VI. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2017

NOTE 1 - Faits marquants

➤ **Prise de participation de 54,33% dans la société Tessi SA**

Le 12 janvier 2017, suite à la réalisation des conditions réglementaires auxquelles était subordonnée l'opération, la société Pixel Holding SAS a acquis la participation majoritaire de la famille Rebouah dans la société Tessi SA.

Conformément à la réglementation, la société Pixel Holding a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS).

Sur le 1er trimestre 2017, les sociétés Pixel Holding SAS et Tessi SA ont souscrit un contrat de crédit en date du 12 janvier 2017 selon les caractéristiques suivantes :

Société bénéficiaire	Financement souscrit	Montant - En milliers d'euros	Durée	Taux d'intérêt	
				Conditions initiales	Renégociation du 21/07/2017
Tessi SA	Facility A	27 100	6 ans	4,25%	2,85%
	Facility B	40 600	7 ans	5,00%	3,60%
	Revolving Facility	10 000	6 ans	4,25%	2,85%
	Acquisition Facility	40 000	6 ans	4,25%	2,85%
Pixel Holding SAS	Facility A2	19 100	6 ans	4,25%	3,25%
	Facility B2	28 700	7 ans	5,00%	4,00%
	Facility A1a	23 900	6 ans	4,25%	3,25%
	Facility B1a	35 800	7 ans	5,00%	4,00%
	Facility A3	151	6 ans	4,25%	3,25%
	Facility B3	227	7 ans	5,00%	4,00%

Précisions :

- **Pixel Holding SAS** : Deux emprunts d'un montant total de 36 600 K€ mis en place le 12 janvier 2017 ont fait l'objet d'un remboursement le 27 février 2017, immédiatement après le versement des dividendes Tessi.
- **Tessi SA** :
 - Remboursement de manière anticipée de l'intégralité des emprunts émis, dont :
 - Le contrat de crédit souscrit pour un montant de 80 M€ en date du 22 décembre 2015,
 - L'emprunt obligataire émis en janvier 2013 pour 20 M€.
 - La tranche de 10 millions d'euros est une tranche revolving, tandis que la tranche de 40 millions d'euros concerne une tranche d'acquisition amortissable. Ces deux tranches sont mises à disposition de la société.

A propos de la société Tessi SA

Acteur leader du traitement de flux en France, le groupe Tessi accompagne les entreprises depuis 40 ans dans la gestion de leurs éléments vitaux : documents, moyens de paiements, transactions devises et or et marketing promotionnel. Ses activités et savoirs faire s'organisent autour de 3 pôles d'activités :

- Tessi documents services : opérateur de confiance pour la digitalisation de la relation client, des processus métiers, des flux d'information et de paiement



PIXELHOLDING

- CPOR Devises : intervenant principal en France assurant la liquidité du marché de change de devises et de l'or en France
- Tessi customer marketing : une offre de marketing client 100% intégrée, de la vision stratégique aux solutions opérationnelles

Au 31 décembre 2016, le groupe Tessi compte plus de 7 600 collaborateurs, toutes activités confondues, répartis majoritairement en France, mais aussi à l'international (3 400 personnes).

► Acquisition de 100 % du capital de la société Dhimyotis en juillet 2017 par Tessi SA

Créée en 2005, Dhimyotis est une entreprise française spécialisée dans la cyber sécurité. Dhimyotis édite des solutions d'authentification, de cryptographie, de chiffrement SSL, de signature électronique et d'horodatage.

En 2016, Dhimyotis a réalisé un chiffre d'affaires de près d'1 million d'euros.

Dans un marché de la cyber sécurité très porteur, Dhimyotis se développe rapidement et vise une place d'acteur de référence au niveau français et européen en matière de cyber sécurité et confiance numérique.

► Acquisition complémentaire de titres Diagonal Company par Tessi SA

Au cours de l'exercice 2017, le groupe a racheté une partie des titres minoritaires restants de Diagonal Company. Le taux de détention est ainsi passé de 47,4 % à 53 %.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Pixel Holding au 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2017.

► Focus IFRS 15

IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des revenus doivent être comptabilisés, pour quel montant et à quelle date. Cette nouvelle norme remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction et IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle. IFRS 15 sera mise en oeuvre pour le groupe à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe a mené l'étude des conséquences sur ses états financiers et ce pour l'ensemble de ses activités sur la base d'un échantillon de contrats :

- Tessi documents services
- CPoR Devises
- Tessi customer marketing

L'activité CPoR Devises est hors champs d'application IFRS 15.

Une revue des contrats significatifs des activités Tessi document services et Tessi customer marketing a été menée sur l'exercice 2017. En particulier, le Groupe a étudié les sujets suivants :

- Identification des obligations de prestations distinctes notamment dans les contrats pour lesquels le Groupe conçoit la solution pour le compte d'un client et commercialise la solution conçue



PIXELHOLDING

- Distinction « Agent/Principal » dans le cadre de contrats pour lesquels le Groupe est amené à revendre des matériels et logiciels et prestations de services achetés à des fournisseurs tiers. Selon IFRS 15, le Groupe est considéré comme « principal » lorsqu'il obtient le contrôle des logiciels et matériels et prestations de services avant de les transférer au client et comptabilise ces transactions au compte de résultat sur une base brute avec comptabilisation des achats en charges d'exploitation.
- Mesure de l'avancement des prestations au forfait ou d'infogérance : conformément à IFRS 15, la mesure de l'avancement basé sur des jalons techniques ne peut plus être utilisée. Le groupe recense les contrats impactés.

L'analyse a permis d'identifier des divergences pour les phases de BUILD, pour les activités de BPO et d'éditeur/Intégrateur en mode Saas. Pour les autres activités intégrant une phase de BUILD (éditeur/intégrateur en mode "on premise", il n'y a pas de divergences entre les deux normes. De même, il n'y a pas de divergences pour les phases de RUN.

L'impact des divergences calculé par le Groupe est jugé non-significatif.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Président en date du 16/04/2018.

1. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés ; et sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

2. Présentation des états financiers consolidés

Les montants présentés dans les comptes consolidés et Annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Le premier exercice de comptes consolidés du groupe Pixel commence le 1^{er} Janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2017, pour cette raison il n'a pas été produit de situation comparative.

3. Règles de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe Pixel Holding exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.



PIXELHOLDING

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits sur les rendements variables de l'entité en raison de son implication dans l'entité, et a la capacité d'influer ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Pixel Holding exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la Société.

Les titres de filiales non significatives, ainsi que les titres détenus à long terme dans les SNC souscrites dans le cadre de la loi Girardin, sont classés en tant qu'actifs non courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisées en résultat s'agissant d'une dépréciation durable.

4. Conversion des états financiers

Les comptes financiers présentés dans ce rapport ont été établis en euros.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis sur la base du taux de clôture pour les postes du bilan à l'exception des capitaux propres, et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion.

5. Méthodes et règles d'évaluation

5.1. Immobilisations incorporelles

a. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Ainsi, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- La juste valeur des actifs indetifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont ainsi valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, ils sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si ces compléments de prix sont des passifs financiers.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période.



PIXELHOLDING

Lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser le goodwill soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la note 6.4.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en autres charges opérationnelles non courantes. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les écarts d'acquisitions comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété par le Groupe sont comptabilisés au coût d'achat.

Pour les logiciels générés en interne, seuls les coûts externes sont intégrés au coût d'acquisition.

Leur durée d'utilité est estimée au maximum à 5 ans, et ils sont amortis linéairement sur cette durée.

La durée d'amortissement de l'applicatif OR de la société CPoR Devises a été portée à 10 ans compte tenu de la durée de la refonte des outils.

Les relations clientèles sont amorties entre 15 et 18 ans en fonction des marchés.

5.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur d'entrée d'un immeuble de placement acquis dans le cadre d'une prise de participation fait l'objet d'une réévaluation.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Les immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

a. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.



PIXELHOLDING

b. Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant la méthode linéaire. Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- ensembles immobiliers :
 - terrain non amortissable
 - aménagements terrain 15 ans
 - constructions et aménagements 20 à 40 ans
- agencements 5 à 8 ans
- matériel et outillage 3 à 7 ans
- mobilier, matériel de bureau 3 à 10 ans

5.3. Actifs financiers

a. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les valorisations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Lors de l'acquisition de titres des sociétés comptabilisées par mise en équivalence, le prix d'acquisition des titres est affecté aux actifs et passifs acquis évalués à leur juste valeur. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis représente le goodwill qui est intégré à la valeur comptable des titres.

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend principalement les éléments suivants :

- quote-part de résultat du Groupe dans ces sociétés sur la base d'estimés,
- résultat de cession des titres de ces sociétés,
- écart de réévaluation lors d'une perte d'influence sans cession de titres,
- dépréciation de titres de ces sociétés.

b. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont notamment composés de titres de participation et autres titres immobilisés de sociétés non consolidées, de prêts et créances financières à long terme et de titres de placement.

Ils sont analysés et classés en quatre catégories :

➤ Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de négociation sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.

La juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction est définie comme la valeur boursière (offre) à la date de clôture, ou sur la base des techniques d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.



PIXELHOLDING

➤ **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Les placements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont inclus dans les actifs non courants et sont comptabilisés au coût amorti. Ce dernier est déterminé en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des placements, diminué des pertes de valeur.

➤ **Prêts et placements long terme**

Les prêts et placements long terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs que la Société a l'intention de conserver pour une période non déterminée et qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou des changements de taux d'intérêts. Ils comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable à la juste valeur, les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sauf s'il s'agit d'une dépréciation durable (cette dernière étant alors enregistrée en résultat).

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation durable dès lors qu'on constate une baisse de valeur substantielle et prolongée. Les dépréciations sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, de la valeur de marché des titres, lorsque celle-ci peut être connue, et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées.

c. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Premier Entré / Premier Sorti et comprennent le prix d'achat et les frais accessoires.

d. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale qui est équivalente à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme. Le cas échéant, ces créances sont diminuées d'une provision pour dépréciation, pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées en fonction de leur antériorité et des risques de non-recouvrement identifiés.

e. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité.

Les placements classés en équivalents de trésorerie ayant une maturité supérieure à 3 mois ont des options de sortie sans pénalités exerçables à tout moment initialement prévues au contrat, et n'ont pas de risque de valeur lié au niveau de rémunération minimum acquise.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent également les comptes liés aux activités financières de CPoR Devises (comptes bancaires, devises, or). Pour une meilleure compréhension, les comptes présentés dans le bilan publiable de CPoR Devises ont été repris sur une ligne spécifique dans les actifs et passifs courants des bilans consolidés.



PIXELHOLDING

➤ Opérations en devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont évalués au cours de change communiqué par la Banque Centrale Européenne à la clôture de l'exercice.

➤ Opérations Or

Les avoirs et dettes en or sont valorisés selon les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 26 novembre 2014.

Les avoirs d'or physique, ainsi que les créances et dettes sont valorisés sur la base des cours de marché des différents produits commercialisés, à la date d'arrêté.

Le risque de variation de cours des avoirs physiques est couvert par une position courte symétrique en or scriptural (onces d'or), équivalente au poids total des avoirs d'or physique. Le fonctionnement du compte de couverture Or, structurellement à découvert, est autorisé dans le cadre de lignes de crédit confirmé.

Les primes attachées à certains produits dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or, ne font pas l'objet d'une couverture spécifique.

➤ Comptes bancaires de la clientèle

Les comptes bancaires de la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, et les comptes en devises au cours de la Banque Centrale Européenne.

➤ Prêts et emprunts au jour le jour

Ils sont souscrits pour assurer la gestion quotidienne de la trésorerie et de la couverture de change.

5.4. Dépréciation des actifs

Dans le cadre de la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs », la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Les flux de trésorerie retenus sont issus des « business plans » des UGT couvrant les cinq prochains exercices et sont actualisés par application d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction de l'activité des UGT.

Les trois secteurs retenus (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi customer marketing) dans le cadre de la norme IFRS 8 constituent trois UGT homogènes. En raison de l'interdépendance des sociétés dans chaque secteur, il n'a pas été identifié d'UGT plus petite.

Une dépréciation est comptabilisée en raison de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, cette dernière étant la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la juste valeur de marché diminuée des coûts de cession.

La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisitions puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.



5.5. Provisions

Des provisions sont constatées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources.

➤ Provisions pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses liées au plan comme notamment les coûts liés aux fermetures de sites.

➤ Autres provisions

D'une manière générale, chacun des litiges et risques connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, sociale et des litiges commerciaux.

5.6. Régimes de retraite et indemnités de cessation de services

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

➤ Régimes à cotisations définies

Les cotisations dues au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou retraité. La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre de l'exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

➤ Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié.

Ils peuvent soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus, soit être gérés de manière interne.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont provisionnés et déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation approprié pour chaque pays.



PIXELHOLDING

Les montants comptabilisés au bilan au titre de ces régimes correspondent à la valeur actuarielle des engagements, telle que définie ci-avant, moins la juste valeur des actifs de régimes (fonds de pension externes).

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi, qui proviennent d'une part des changements d'hypothèses actuarielles et d'autre part des écarts d'expérience, sont reconnus en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

Les évaluations des engagements sont calculées par des actuaires indépendants.

Les effets significatifs d'une liquidation ou d'une réduction sur un régime postérieur à l'emploi à prestations définies, sont constatés intégralement par le biais du compte de résultat.

5.7. Avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Des attributions gratuites d'actions ordinaires peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe dans le cadre de la mise en place au sein du groupe d'un dispositif de rétribution différée sous forme de plans de fidélisation et de performance. Les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions de la société à l'issue de la période d'acquisition sous réserve d'avoir rempli les conditions d'acquisition fixées par le Plan.

Les actions attribuées font l'objet d'une évaluation déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte de la durée de la période d'acquisition ainsi que du cours de l'action sous-jacente.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte au niveau du résultat par action.

5.8. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupes d'actifs, sur la ligne « actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur la ligne « passifs liés aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan.

5.9. Passifs financiers

a. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit et d'un emprunt obligataire. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction

directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

b. Options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées

Les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en passifs financiers pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable. Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

5.10. Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé adopte une présentation par nature.

a. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal au montant des ventes de produits et services liés aux activités courantes de l'ensemble constitué par les sociétés commerciales consolidées par intégration globale. En ce qui concerne CPoR Devises, le chiffre d'affaires retenu est le Produit Net Bancaire. Il est composé des éléments suivants :

➤ **Intérêts - charges et produits assimilés**

Il s'agit de charges et produits d'intérêts sur les comptes bancaires et les opérations de prêts ou d'emprunts, enregistrés prorata temporis.

➤ **Commissions**

Elles sont comptabilisées soit en produits en totalité à la date d'encaissement, soit prorata temporis selon leur nature, conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

➤ **Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation**

Ce résultat est composé des opérations de change dans le cadre de l'activité de CPoR Devises.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 26 novembre 2014.

Le résultat de change est déterminé par devise. L'ensemble des actifs et passifs en devises est réévalué en comparant la contrevaletur historique et la contrevaletur réévaluée sur la base des cours de référence à la date de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne.

Les profits et pertes de change sont comptabilisés par devise dans les comptes de gains ou de pertes sur opérations en devises, sans qu'aucune compensation ne soit effectuée entre plus et moins-values latentes.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

➤ **Autres produits d'exploitation bancaire**

Ils sont principalement composés des revenus liés à l'activité Or (achat-vente Or, commission Or...).

Le résultat des opérations Or est déterminé par produit. L'ensemble des actifs et passifs en or est réévalué en comparant la contrevaletur historique et la contrevaletur réévaluée sur la base des cours de marché à la date de référence.



PIXELHOLDING

Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, ou des coûts associés.

b. Charges de personnel

Le poste « charges de personnel » inclut la participation des salariés, les avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres, ainsi que le CICE – Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

c. Impôts sur les résultats

Le poste « impôts sur les résultats » comprend la somme des impôts exigibles et d'impôts différés.

Des impôts différés sont comptabilisés pour tenir compte de l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de certains éléments actifs et passifs du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode bilancielle avec application du report variable, sans actualisation.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les pertes fiscales reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles correspondantes pourront être imputées.

Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'horizon de recouvrement des reports fiscaux déficitaires fixé par le Groupe est de 8 ans.

5.11. Résultat net par action (RNPA)

Le résultat net par action a été calculé en conformité avec la norme IAS 33. L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- RNPA : résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice,
- RNPA dilué : résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites.



PIXELHOLDING

NOTE 3 - Variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages d'intérêts

1. Sur l'année 2017, acquisitions et créations des sociétés suivantes

- Acquisition le 12 Janvier 2017 de 1 513 921 titres de la société Tessi SA par la société Pixel Holding SAS. A l'issue d'une acquisition complémentaire de 6 190 titres à travers deux périodes d'offres publiques d'achat entre février et mars 2017, le pourcentage de détention de Pixel Holding SAS sur Tessi SA s'établit à 54,33%. La société Tessi SA ayant clôturé ses comptes au 31 décembre 2016, elle est incluse dans le périmètre de consolidation par intégration globale pour ses données financières à partir du 1er janvier 2017, sans tenir compte d'une situation intermédiaire au 12 Janvier 2017 (jugé non significatif).
- Acquisition de 100 % du capital de la société Dhimyotis par Tessi SA en juillet 2017

Acquisition en date du 27/07/2017 et consolidation par intégration globale de la société Dhimyothis et de sa filiale Mapreuve.

La première consolidation fait ressortir un écart d'acquisition de 22,7 millions d'euros. Cet écart est susceptible d'être modifié dans les 12 mois suivants.

Un complément de prix d'acquisition a été défini et comptabilisé à hauteur de 100 % dès lors que la réalisation reste probable.

- Complément d'acquisition, au 13 mars 2017 et au 28 décembre 2017 de la société Diagonal Company Services & Solutions, initialement acquise par Tessi SA le 27 décembre 2015.
- Création en 2017 et consolidation par intégration globale de l'entité Tessi Technology Tunis basée en Tunisie (sans activité sur l'exercice 2017).

2. Autres mouvements sur l'année 2017

- Fusion-absorption de la société Bordeaux Saisie par la société BIP en date du 31 décembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.
- Fusion-absorption de la société Tessi CRM Consulting par la société Tessi TMS en date du 31 décembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.
- Fusion-absorption de la société My Shopper Agency par la société Tessi TMS en date du 31 décembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.
- Fusion-absorption de la société IMDEA par la société GDOC Espagne en date du 2 novembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.



PIXELHOLDING

NOTE 4 - Chiffre d'affaires consolidé

1. Secteurs d'activité

En millions d'euros	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total
Chiffre d'affaires brut	364,4	37,5	26,3	428,2
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	1,4		0,2	1,6
Total chiffre d'affaires	363,0	37,5	26,1	426,6

2. Secteurs géographiques

En millions d'euros	31/12/2017
France	301,2
Europe hors France	114,3
Amérique du Sud	11,1
Chiffre d'affaires	426,6

3. CPOR Devises

En milliers d'euros	31/12/2017
Intérêts / produits et charges assimilés	-776
Commissions nettes	761
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	29 470
Autres produits d'exploitation bancaire	8 003
Produit Net Bancaire	37 458

NOTE 5 - Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2017
Salaires et traitements	182 164
Charges sociales *	57 192
Participation des salariés	2 856
Paieement en actions (stock-options)	301
Total	242 513

* dont CICE-Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2017

➤ Effectifs présents au 31 décembre

	31/12/2017
Cadres	607
Non cadres	7 618
Total	8 225



PIXELHOLDING

NOTE 6 - Autres charges et produits opérationnels

En milliers d'euros	31/12/2017
Subvention d'exploitation	909
Reprises amortissements et provisions	1 463
Autres produits opérationnels	4 193
Total autres produits opérationnels	6 565

En milliers d'euros	31/12/2017
Autres services extérieurs	57 771
Autres charges externes	27 706
Autres charges opérationnelles	776
Total autres charges opérationnelles	86 253

En milliers d'euros	31/12/2017
Plus ou moins-values de cession	15
Coûts de restructuration	95
Coûts de réorganisation opérationnelle et juridique - Pixel	-1 691
Frais d'acquisition des titres de Tessi SA	-4 482
Frais d'émission d'emprunts non intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif	-5 040
Autres charges et produits opérationnels non courants	-247
Total autres charges et produits opérationnels non courants	-11 349

En 2017, les charges non courantes sont principalement liées à l'opération de rachat du groupe Tessi par la société Pixel Holding SAS.

NOTE 7 - Détail des amortissements et provisions

En milliers d'euros	31/12/2017
Amortissements	18 478
Provisions	2 252
Total	20 730

NOTE 8 - Charges et produits financiers

En milliers d'euros	31/12/2017
Produits financiers sur trésorerie	97
Frais financiers sur emprunts	-9 570
Coût de financement financier net	9 474
Autres produits financiers	1 602
Autres frais financiers	-1 897
Autres charges et produits financiers	-295
Total charges et produits financiers	-9 768

Sur l'exercice 2017, les frais financiers sur emprunts sont principalement impactés par la souscription des emprunts présentés en note 1.



PIXELHOLDING

NOTE 9 - Impôts sur les résultats

1. Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2017
Impôts sur le résultat de l'exercice	8 222
Autres impôts exigibles	-83
Impôts exigibles	8 139
Liés à la naissance ou à l'inversion des différences temporelles	2 276
Autres impôts différés	-12 252
Impôts différés	-9 976
Impôts sur les résultats	-1 837

2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

En milliers d'euros	31/12/2017	Taux 2017
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	5 627	
Intérêts minoritaires	18 545	
Résultat net de l'ensemble consolidé	24 173	
Résultat net des sociétés mises en équivalence	3	
Résultat net des sociétés intégrées	24 170	
Charge d'impôt du Groupe	-1 837	
Résultat avant impôts	22 333	
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôts et dépréciation des écarts d'acquisition	22 333	
Taux d'imposition en France		x 33,33 %
Charge d'impôt théorique	7 444	
Rapprochement :		
Différences permanentes	2 259	
Différentiel sur fiscalité étrangère	-865	
Impact des différences des taux d'imposition	2 661	
Crédits d'impôts	-95	
Déficits fiscaux non activés	1 409	
Déficits antérieurs non activés et utilisés	82	
Déficits antérieurs activés et perdus	3	
Remboursement contribution additionnelle sur dividendes versés	-4 454	
Effet du report variable sur les impôts différés	-10 281	
Taux d'impôt effectif		x -8,22 %
Charge d'impôt réelle	-1 837	



PIXELHOLDING

3. Origine des impôts différés actifs et passifs

En milliers d'euros	31/12/2017		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations		38 975	-38 975
Amortissements (Crédits-Baux)			
Charges à payer / Produits à recevoir	1 055		1 055
Investissement Outre-Mer	1 313		1 313
Autres actifs	1 039		1 039
Provisions (IFC - Pensions)	5 178		5 178
Autres passifs		142	-142
Reports fiscaux déficitaires	2 826		2 826
Impôts différés sociaux	313		313
Impôts différés nets	11 724	-39 117	-27 393
Impôts différés actifs au bilan			10 273
Impôts différés passifs au bilan			37 666

Au 31 décembre 2017, le montant des pertes fiscales reportables non reconnues s'élève à 4,6 millions d'euros.

NOTE 10 - Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	
Montant brut au 31 décembre 2016	
Dépréciations cumulées	
Net au 31 décembre 2016	
Acquisition Tessi SA par Pixel Holding SAS	121 438
Acquisition Dhimyotis par Tessi SA	22 696
Cessions (net)	
Réaffectation des écarts d'acquisition provisoires	
Dépréciations	
Écarts de conversion	
Dépréciations des actifs destinés à être cédés ou abandonnés	
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2017	144 134
Montant brut au 31 décembre 2017	144 134
Dépréciations cumulées	
Net au 31 décembre 2017	144 134

Les écarts d'acquisition sont constatés à la date d'acquisition sur la base de l'allocation provisoire du prix d'acquisition.

Le Groupe ajuste cette allocation provisoire au cours de la période d'allocation (n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition) pour refléter les valeurs finales de certains actifs et passifs comme les actifs incorporels, les avantages du personnel, les passifs éventuels et les soldes d'impôt courant et différé.



PIXELHOLDING

► Détails sur l'acquisition de Tessi SA par Pixel Holding SAS

A l'issue de l'opération d'acquisition du bloc de contrôle de la famille Rebouah sur la société Tessi SA le 12 Janvier 2017 et des périodes d'offre publique d'achat sur le premier trimestre 2017, le prix d'acquisition s'est établi à 200,5 millions d'euros, pour une participation représentant 54,33 % du capital de la société.

L'écart d'acquisition a été comptabilisé selon la méthode du goodwill partiel, sur la base de la situation consolidée du groupe Tessi au 31/12/2016 et, en tenant compte de la revalorisation des actifs et passifs. Notamment, des relations clientèle attachées aux différents secteurs d'activité du groupe Tessi ont été identifiées et valorisées comme suit : 103 millions d'euros pour le marché du documents services, 27 millions d'euros pour le marché de la devise et 17 millions d'euros pour le marché de l'or.

Le montant de l'écart d'acquisition de la société Tessi SA s'affecte à l'UGT du Documents Services à hauteur de 98,2 millions d'euros et à l'UGT CPOR à hauteur de 23,2 millions d'euros.

Les écarts d'acquisition ont été soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode comptable exposée en note 5.4.

Leur valeur d'utilité est calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». Les principales hypothèses actuarielles pour réaliser les tests de dépréciation de valeur des UGT sont les suivantes :

- nombre d'année sur lequel les flux de trésorerie sont estimés : six ans, sur la base des données issues du processus budgétaire pour la première année et d'une extension de ce processus pour les 5 années suivantes,
- coût moyen pondéré du capital (WACC) de 9,82 %
- taux de croissance à long terme au-delà de la période de 5 ans du business plan de 1 %.

Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2017 à la reconnaissance de perte de valeur.

Par ailleurs, les analyses de sensibilité effectuées en faisant varier notamment :

- les hypothèses financières (WACC +0,5 point, croissance à long terme -0,5 point), et
- les hypothèses économiques (taux de croissance du chiffre d'affaires < -2 points générant un taux de résultat opérationnel courant de -1 point)

ne mettent pas en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de chacune des UGT.



PIXELHOLDING

NOTE 11 - Autres immobilisations incorporelles

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Frais de Recherche et Développement	Concessions, brevets, licences	Logiciels en crédit-bail	Autres immos incorporelles	Immos incorporelles en cours	Avances et acomptes
Valeur brute à l'ouverture	1 700					1 700	
Cumul des amortissements							
Cumul des pertes de valeur							
Valeur nette au 1^{er} janvier 2017	1 700					1 700	
Acquisitions	3 237		1 470		131	1 350	285
Immobilisations générées en interne							
Variations de périmètre (net)	154 213	508	2 436		150 267	1 002	
Cessions (net)							
Dotations aux amortissements	-10 636	-57	-1 601		-8 978		
Dotations aux provisions							
Virements de poste à poste (net)	-1750		60		96	-1 905	
Écarts de conversion (net)	-8		-8				
Valeur brute à la clôture	157 823	1 191	3 707		150 494	2 147	285
Cumul des amortissements	-11 069	-740	-1 350		-8 978		
Cumul des pertes de valeur							
Valeur nette au 31 décembre 2017	146 754	450	2 357		141 516	2 147	285

Les autres immobilisations incorporelles comprennent la valorisation d'une relation clientèle rattachable aux activités du groupe Tessi à hauteur de 147 millions d'euros. Cette relation clientèle, identifiée lors du rachat du groupe Tessi, à une durée d'amortissement de 18 ans pour le marché du documents services, 17 ans pour le marché de la devise et 15 ans pour le marché de l'or.



PIXELHOLDING

NOTE 12 - Immobilisations corporelles

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Terrains	Construction	Install. techn., matériels info et ind.	Install techn. en crédit-bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelles en crédit-bail	Immos en cours	Avances et acomptes
Valeur brute à l'ouverture									
Cumul des amortissements									
Cumul des pertes de valeur									
Valeur nette au 1^{er} janvier 2017									
Investissements	8 068	14		3 714		4 044		-37	333
Variations de périmètre (net)	48 604	7 075	21 468	10 108	11	9 747	4	51	140
Cessions (net)	-235			-71		-160	-4		
Dotations aux amortissements	-7 806		-1 091	-3 482	-11	-3 221			
Virements de poste à poste (net)	50	-24	26	169		116			-237
Écarts de conversion (net)	-757	-171	-480	-45		-58		-2	
Valeur brute à la clôture	52 117	6 893	21 503	11 839	11	11 632		11	235
Cumul des amortissements	-4 193		-1 580	-1 445	-11	-1 164			
Cumul des pertes de valeur									
Valeur nette au 31 décembre 2017	47 924	6 893	19 923	10 393		10 468		11	235



PIXELHOLDING

NOTE 13 - Immeuble de placement

En milliers d'euros	Évaluation au coût historique au 31/12/2017
Valeur brute à l'ouverture	
Cumul des amortissements	
Cumul des pertes de valeur	
Valeur nette au 1^{er} janvier 2017	
Variation de périmètre (net)	834
Cessions (net)	
Dotations aux amortissements	-32
Pertes de valeur (comptabilisées) reprises dans le compte de résultat	
Écarts de conversion (net)	-67
Autres	
Valeur brute à la clôture	763
Cumul des amortissements	-28
Cumul des pertes de valeur	
Valeur nette au 31 décembre 2017	735

NOTE 14 - Titres mis en équivalence

L'évolution du poste « Titres mis en équivalence » s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017
Valeur à l'ouverture	
Résultat des entreprises associées	3
Variation de périmètre	38
Distribution de dividendes	
Autres mouvements	
Valeur à la clôture	41



PIXELHOLDING

NOTE 15 - Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2017
Titres détenus jusqu'à l'échéance	
Prêts et créances à long terme	
Dépôts, cautionnements et prêts	2 139
Titres disponibles à la vente	
Titres de participation et autres titres immobilisés *	2
Créances rattachées aux autres titres immobilisés *	
Titres de placement en juste valeur	
Total valeurs brutes	2 141
Dépréciations cumulées *	
Valeur nette	2 141

* investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (art. 217 undecies du CGI)

1. Titres non consolidés (contribution en valeurs nettes)

En milliers d'euros	31/12/2017
24h00	
Autres	2
Valeur nette	2

2. Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Titres de participation et autres titres immobilisés	Créances rattachées aux autres titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements
Valeur brute à l'ouverture					
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette à l'ouverture					
Acquisitions	120				120
Variations de périmètre	2 225	3		115	2 107
Cessions (net)					
Remboursement	-189	-1		-11	-176
Revalorisation					
Virements de poste à poste					
Écart de conversion	-15				-15
Pertes de valeur					
Valeur brute à la clôture	2 141	2		104	2 035
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au 31 décembre 2017	2 141	2		104	2 035



PIXELHOLDING

NOTE 16 - Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2017
Valeur brute	102 148
Dépréciation	-1 695
Total valeur nette à l'actif	100 453
Acomptes reçus et avoirs à établir	-13 502
Clients Affranchissements	-5 787
Valeur nette clients	81 164
Valeur nette clients retraitée	81 164
Chiffre d'affaires TTC (base 12 mois) *	466 294
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires	63,53

* hors activités financières

Les affranchissements sont gérés en débours, et ne font donc pas partie du chiffre d'affaires.

NOTE 17 - Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2017
Acomptes versés et avoirs à recevoir	589
Créances sociales	576
Créances fiscales	17 082
Créances diverses	3 882
Créances liées aux avances clients de Diagonal Company	407
Charges constatées d'avance	8 751
Autres créances et comptes de régularisation	31 287
Impôts exigibles	6 329
Total	37 616

NOTE 18 - Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social se compose de 117 434 090 actions d'un montant nominal de 0,01 euros.

	Capital social en nombre d'actions
Au 1 ^{er} janvier 2017	10
Emission d'actions	117 434 080
Annulations	
Levées d'options	
Au 31 décembre 2017	117 434 090



PIXELHOLDING

1. Calcul du résultat par action

	31/12/2017
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé (en K€)	5 627
Nombre moyen d'actions en circulation	113 519 621
Résultat de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	0,05

2. Calcul du résultat dilué par action

	31/12/2017
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé (en milliers d'euros)	5 627
Nombre moyen d'actions - dilué	113 519 621
Résultat dilué de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	0,05

3. Ajustements effectués afin de calculer le nombre moyen pondéré d'actions, dilué

	31/12/2017
Nombre d'actions en circulation	113 519 621
Effet dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites	
Nombre moyen d'actions après dilution	113 519 621

NOTE 19 - Provisions pour risques et charges

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Provisions pour restructu- ration	Provisions pour impôts	Autres provisions
<i>Valeur au 1^{er} janvier 2017</i>				
Variation de périmètre	5 935		92	5 843
Provisions supplémentaires	984			984
Augmentation des provisions existantes	57			57
Montants repris utilisés	-2 045			-2 045
Montants repris non utilisés	-219		-92	-127
Virement de poste à poste				
Écart de conversion	-14			-14
<i>Valeur au 31 décembre 2017</i>	<i>4 697</i>			<i>4 697</i>
Provisions non courantes	1 387			1 387
Provisions courantes	3 310			3 310

Les autres provisions couvrent essentiellement des litiges sociaux, commerciaux ou dans le cadre de la marche normale des activités.



PIXELHOLDING

NOTE 20 - Provisions pour retraites et autres avantages

Les provisions pour retraites et engagements assimilés comprennent les obligations liées aux régimes à prestations définies couverts par des actifs (notamment en Suisse) et celles relatives aux indemnités de départs en retraite (notamment en France).

Principales hypothèses actuarielles

En %	2017
Taux d'actualisation France	1,30 %
Taux d'actualisation Suisse	0,70 %
Taux d'augmentation des salaires des cadres France	2 %
Taux d'augmentation des salaires des non cadres France	1 %
Taux d'augmentation des salaires Suisse	1,50 %
Taux d'inflation France	2 %

Les taux de rendement prospectif des actifs de couverture sont alignés sur les taux d'actualisation.

Provisions pour retraites et autres avantages par pays

En milliers d'euros	Dettes actuarielle	Actifs de couverture	Provisions au bilan
France	14 575	1 439	13 136
Suisse	21 115	14 239	6 876
Autres	189		189
Valeur à la clôture	35 879	15 678	20 200

Variations de la valeur nette comptable des provisions

En milliers d'euros	Dettes actuarielle	Actifs de couverture	Provisions au bilan
Valeur à l'ouverture			
Variation de périmètre	38 268	17 093	21 174
Coût de la période inclut en résultat	-91	-309	218
<i>Coûts des services rendus au cours de la période</i>	1 971		1 971
<i>Effet de l'actualisation</i>	339		339
<i>Rendement attendu des fonds</i>		106	-106
<i>Coûts administratifs et taxes</i>		-43	43
<i>Droits passés : créations/modifications de régimes</i>	246		246
<i>Réductions/Liquidations de régimes</i>	-685		-685
<i>Cession d'activités</i>	-5		-5
<i>Prestations versées</i>	-353		-353
<i>Cotisations versées</i>	-1 603	-372	-1 231
Écarts actuariels	-376	194	-570
Effet de la variation des taux de change	-1 921	-1 299	-622
Autres mouvements			
Valeur à la clôture	35 879	15 678	20 200



PIXELHOLDING

Analyse de sensibilité de la dette actuarielle à l'hypothèse clé du taux d'actualisation

En milliers d'euros	France	Suisse	Total
Hausse de 0,50%	-859	-1 794	-2 653
Baisse de 0,50%	938	2 071	3 009

NOTE 21 - Passifs et créditeurs

1. Passif portant intérêt

Exercice 2017 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 505	52 025	114 222	174 752
Dettes financières diverses (participation des salariés incluses)	585	2 066	252	2 904
Découverts bancaires (hors CPOR)	6 978			6 978
Intérêts courus non échus	524			524
Total des passifs portants intérêts	16 592	54 091	114 474	185 158

2. Passifs courants non financiers

Exercice 2017 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs	38 067			38 067
Dettes fournisseurs d'immobilisations	1 589			1 589
Total fournisseurs	39 656			39 656
Acomptes reçus et avoirs à émettre	13 502			13 502
Dettes sociales	43 439			43 439
Dettes fiscales	27 430			27 430
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	16 832			16 832
Avances reçues pour le compte des clients de Diagonal Company	30 498			30 498
Dettes diverses	9 415			9 415
Produits constatés d'avance	7 987			7 987
Autres passifs courants	149 105			149 105
Impôt courant passif	1 308			1 308
Total passifs courants non financiers	190 069			190 069



PIXELHOLDING

3. Passifs non courants non financiers

Exercice 2017 - en milliers d'euros	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs d'immobilisations *	16 450		16 450
Total passifs non courants non financiers	16 450		16 450

* dont valorisation de l'engagement croisé d'achat-vente sur les minoritaires de Diagonal Company pour 2,3 millions d'euros

NOTE 22 - Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	559
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales *	103 426
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	129 756
Découverts bancaires	-6 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie	226 763
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-16 832
Compte bancaire non disponible lié à l'acquisition de Diagonal Company	-998
Avances reçues pour le compte des clients Diagonal Company	-30 091
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-77 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances	101 410
Dettes financières	-177 656
Trésorerie nette incluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	-76 246
Trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	17 677
Trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	-58 569

* Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent un compte à terme de 5 millions d'euros perçus suite à une décision de justice au titre d'un litige. Cette décision a fait l'objet d'un appel déposé par la partie adverse.



PIXELHOLDING

1. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2017
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR	129 756
Devises, dont :	
Comptes bancaires de la clientèle	22 742
Prêts au jour le jour	
Avoirs en devises	48 290
Avoirs en or	24 069
Comptes courants débiteurs à vue	34 656
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises, dont :	-77 432
Dépôts bancaires de la clientèle	-34 598
Emprunts au jour le jour	-15 420
Dettes en onces d'or	-24 842
Dettes sur avoirs en devises	-2 564
Comptes courants créditeurs à vue	-8
Comptes courants à vue CPoR Devises	34 647
Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises	17 677

2. Dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2017
Dettes financières inférieures à 1 an	9 091
Dettes financières supérieures à 1 an et inférieures à 5 ans	54 009
Dettes financières supérieures à 5 ans	114 556
Dettes financières	177 656

NOTE 23 - Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers sont proches de leurs valeurs comptables.

NOTE 24 - Gestion des risques

1. Risque de taux

Dans le cadre de son financement, le groupe Pixel Holding souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de caper le taux d'intérêt variable,
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable.



PIXELHOLDING

Au 31 décembre 2017, cette couverture porte sur 67,11 % du montant nominal initial de dettes bancaires contractées par la société Tessi SA, soit 45,4 M€ et 100% du montant nominal initial de dettes bancaires contractées par la société Pixel Holding, soit 107,5 M€.

2. Risques liés à l'endettement

Le groupe Pixel Holding est sujet à certains covenants financiers. Concernant le contrat de crédit signé le 12 janvier 2017 et présenté en note 1, le Groupe devra respecter des ratios financiers calculés trimestriellement, sur la base de données consolidées, pendant la durée d'emprunt correspondante. Le non-respect de ces ratios pourrait entraîner un remboursement anticipé de l'emprunt.

Au 31 décembre 2017, le montant des emprunts soumis aux covenants financiers s'élève à 182,3 M€.

3. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

4. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'europpéen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Documents services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et / ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

NOTE 25 - Informations sur les entreprises et parties liées

La société Pixel Holding SAS a enregistré dans ses comptes une charge d'intérêts de 22 K€ envers son actionnaire unique, la société Pixel Holding 2 SAS, dans le cadre d'une rémunération de compte courant. Au 31 décembre 2017, cette dette en compte courant s'élève à 425 K€. Les opérations ont été réalisées à des conditions normales de marché.

NOTE 26 - Engagements donnés – reçus

1. Engagements donnés

- **Lettres de confort, d'engagement, cautions, garanties**
 - Tessi SA s'est engagée à l'octroi de cautions, avals et garanties, en cas de défaillance financière de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.



PIXELHOLDING

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CNP Assurances à garantir que sa filiale, la société Tessi Documents Services soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre :
 - du contrat de prestations de services production Préfon Retraite,
 - du contrat de prestations de services de traitement des contrats en déshérence,
 - du contrat de prestations de services de dématérialisation des courriers entrants,conclu entre sa filiale et la société CNP Assurances.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Caisse d'Épargne Île de France à garantir que sa filiale la société Tessi Documents Services soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de traitement de documents conclu entre ses filiales et la société Caisse d'Épargne Île de France.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Caisse d'Épargne Île de France à garantir que sa filiale la société Tessi GED soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de licence, d'hébergement et de maintenance d'une solution de gestion électronique de documents conclu entre sa filiale et la Caisse d'Épargne Île de France.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Pages Jaunes à garantir que sa filiale la société Tessi MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat prestations de conditionnement et de routage des annuaires imprimés de Pages Jaunes conclu entre sa filiale et la société Pages Jaunes.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès SG Services à garantir que sa filiale la société Tessi MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat prestations de logistiques cadeaux dans le cadre du programme de fidélité Filigrane de la SG Services conclu entre sa filiale et SG Services.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre d'engagement auprès de GE Capital Equipement Finance à apporter les moyens financiers nécessaires en cas de défaillance financière de sa filiale la société Tessi TMS dans le paiement des loyers dus au titre du contrat de location de longue durée de matériel bureautique conclu entre sa filiale et GE Capital Equipement Finance et reprendre la location de ce matériel dans les mêmes conditions.



PIXELHOLDING

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL - Le Crédit Lyonnais à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Éditive tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de LA POSTE à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi MD, les moyens financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations de paiements dues par elle au titre du contrat gamme Colissimo Entreprise.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société EUROPCAR France à garantir que ses filiales, les sociétés Tessi Documents Services et Tessi Éditive, soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'édition conclu avec la société EUROPCAR France.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale I.C.S.B. soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.
- Souscription par Tessi Documents Services auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 1 180 100 € en garantie des intérêts des URSSAF, clients de Tessi Documents Services.
- Tessi SA a accordé à la Mutuelle Familiale une promesse de vente d'actions portant sur 100 % des actions de la société Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon ainsi que le montant de toute créance détenue par le promettant en compte courant dans les écritures de la Société. Cette promesse pourra être exercée en une fois par la Mutuelle Familiale à tout moment pendant une période allant du 16 février 2018 au 15 mars 2018.

➤ Cautions bancaires

- Souscription par Tessi MD auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 550 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi MD au titre du règlement des affranchissements postaux. Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Société Générale à faire en sorte que la banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec Tessi MD et que Tessi MD respecte ses engagements envers la Société Générale et dispose d'une trésorerie suffisante.
- Souscription par Tessi Encaissements auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant :
 - de 60 000 € pour garantir la société Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Orthophonistes et Orthoptistes – CARPIMKO en garantie du paiement de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Encaissements au titre d'une convention de délégation conclue entre CARPIMKO et Tessi Encaissements,
 - de 145 000 € pour garantir du paiement de toutes les sommes qui seraient dues à la Caisse Autonome de Retraite des Médecins Français – CARMF par Tessi Encaissements en sa qualité de mandataire de l'agent comptable du bénéficiaire.
- Souscription par Tessi Éditive auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 3 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Éditive au titre du règlement des affranchissements postaux.



PIXELHOLDING

- Souscription par Tessi Éditique auprès de la BNP d'une caution bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Éditique au titre du règlement des frais d'affranchissement.
- XWZ 32 (mère de Tessi Éditique) a accordé un cautionnement solidaire de la société Tessi Éditique à hauteur de 1 000 000 € au profit de la BNP.
- Octroi par Tessi SA le 12 janvier 2017 :
 - en garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur et de garant au titre d'une Convention de Crédits en date du 12 janvier 2017 et d'emprunteur au titre d'une Convention de Compte Courant conclue entre Tessi SA et Pixel Holding en date du 12 janvier 2017:
 - (i) de nantissemements sur les parts ou compte-titres (selon le cas) détenus par Tessi SA au capital de Tessi Technologies, Tessi Documents Services, SEDI (Société d'Enrichissement de Données Informatiques), Prochèque Nord, Tessi Paiements Services, BIP Tessi (Bordelaise d'Informatique Périphérique), Tessi-T.G.D., Société Rhôdanienne d'Informatique Périphérique (RIP-Tessi), Tessi Informatique, Tessi Encaissements, Tessi Chèque Rennes, Graddo Grupo Corporativo, BPO Solutions Spain et Diagonal Company Services & Solutions, par signature le cas échéant de toute déclaration de nantissement de compte de titres financiers soumise aux dispositions de l'article L. 211-20 du Code monétaire et financier,
 - (ii) d'un nantissement sur ses comptes bancaires, et
 - (iii) d'un nantissement de créances sur les créances intragroupe détenues par Tessi SA, étant précisé que Pixel Holding est partie à toutes les sûretés visées dans ce paragraphe ci-dessus en qualité de bénéficiaire,
 - en garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur et de garant au titre de la Convention de Crédits, d'un nantissement de premier rang sur les titres de Tessi Document Solutions Switzerland et,
 - en garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur au titre de la Convention de Compte Courant, d'un nantissement de second rang sur les titres de Tessi Document Solutions Switzerland au bénéfice de Pixel Holding
- Adhésion à la Convention de Crédits, le 20 juin 2017, en qualité de garants de Diagonal Company Services & Solutions, Tessi Technologies, Graddo II, Tessi Document Services, SEDI, Prochèque Nord, Tessi Paiements Services, BIP-Tessi, Grabacion de Datos y Documentos, Tessi Éditique, RIP Tessi, Tessi TGD, BPO Solutions, Tessi GED, Tessi Informatique, Tessi Document Solutions Suisse, Tessi Encaissements, Tessi Chèque Rennes, Graddo Grupo Corporativo, Tessi Ouest, ICSB, Tessi Chèque Interbancaire, XWZ 32, C2I Productions, Accès Informatiques et Tessi TMS (les « Garants Post-Closing »), au moyen de la conclusion d'actes d'adhésion entre Tessi SA, les Garants Post-Closing et Natixis en qualité d'agent et agent des sûretés, et dans ce cadre, en garantie de toutes sommes dues au titre de la Convention de Crédit et des documents de financement seniors.
- Octroi par Tessi SA et les garants post-Closing le 20 juin 2017 :
 - (i) de nantissemements sur les titres émis par les Garants Post-Closing n'ayant pas été nantis le 12 janvier 2017,
 - (ii) de nantissemements de comptes bancaires par chacun des Garants Post-Closing à l'exception de Diagonal (et concernant Tessi TMS portant sur ses comptes non dédiés uniquement), et
 - (iii) de nantissemements de créances portant sur les créances intragroupe détenues par chacun des Garants Post-Closing, dans des termes similaires aux nantissemements consentis par Tessi SA le 12 janvier 2017,en garantie (i) concernant les sûretés consenties par Tessi SA, de ses obligations en qualité d'emprunteur et de garant au titre de la Convention de Crédits en date du 12 janvier 2017 et



PIXELHOLDING

d'emprunteur au titre de la Convention de Compte Courant conclue entre Tessi SA et Pixel Holding en date du 12 janvier 2017 et (ii) concernant les sûretés consenties par les Garants Post-Closing, de leurs obligations en qualité de garants au titre de la Convention de Crédits en date du 12 janvier 2017.

- Octroi par Pixel Holding le 12 janvier 2017 :
 - En garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur au titre d'une convention de crédits en date du 31 mai 2016 :
 - (i) d'un nantissement de comptes-titres relatif aux titres Tessi SA
 - (ii) d'un nantissement sur ses comptes bancaires
 - (iii) d'un nantissement portant sur ses créances intragroupe en ce compris la créance intragroupe nommée « Proceeds Loan » détenue par Pixel Holding sur Tessi SA
 - En garantie des obligations de sa filiale Tessi SA au titre d'une convention de crédits conclue par Pixel Holding en qualité d'emprunteur en date du 31 mai 2016
 - (i) D'un nantissement de comptes-titres relatif aux titres de Tessi SA

➤ Compléments de prix d'acquisition et engagements de rachat

- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Gdoc Holding et de ses filiales d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2017 et d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2018 en fonction des résultats de la société Gdoc Holding et de ses filiales. Ces compléments ont été comptabilisés à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.
- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Promotion Marketing Communication d'un montant maximal de 2 400 000 euros en fonction des résultats de cette dernière et ce au plus tard le 10 juillet 2018.
- Dans le cadre de l'acquisition du contrôle de la société Diagonal Company Services & Solutions, Tessi SA s'est engagée à racheter aux actionnaires minoritaires leurs actions représentant 2,5 % du capital à un prix fixé selon la même méthode que l'acquisition de départ. Cet engagement a été comptabilisé à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.
- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société IMDEA Asesores d'un montant maximal de 557 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne. Cet engagement a été comptabilisé à hauteur de 250 000 euros dans les comptes consolidés du Groupe.
- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Dhimyotis d'un montant de 14 172 270 euros en fonction des résultats de cette dernière au 31 décembre 2020. Cet engagement a été provisionné à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.

1. Engagements reçus

- Les engagements de financement reçus par la société CPoR Devises correspondent à la fraction non utilisée des lignes de crédit confirmées multi-devises. Au 31 décembre 2017, le montant non utilisé de ces lignes est de 38,4 millions d'euros.
- Tessi SA a contracté en 2017 des emprunts pour un total de 117,7 millions d'euros mobilisés à hauteur de 82,9 millions d'euros à la date de clôture. En conséquence, Tessi SA dispose, au 31 décembre 2017, d'une enveloppe de 34,8 millions d'euros librement mobilisable.



PIXELHOLDING

2. Dettes garanties par des sûretés réelles

- Tessi SA, nantissement :
 - de la créance détenue sur le locataire au titre de la location d'un bien immeuble acquis en VEFA sis à LE HAILLAN au profit du CIC Lyonnaise de Banque.
- Tessi SA a accordé une promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes en garantie d'un emprunt.
- Tessi SA a accordé une promesse d'hypothèque en rang utile sur les locaux de Nanterre au profit de la Société Générale en garantie d'un emprunt.

3. Autres engagements financiers

- Des emprunts ont fait l'objet d'une couverture d'intérêt partielle sur un montant nominal initial de 152,9 millions d'euros. Cette couverture a été valorisée au bilan consolidé pour une valeur négative de 252 milliers d'euros.
- Les opérations enregistrées en hors bilan par la société CPoR Devises recouvrent différentes catégories d'opérations, dont :
 - les euros et devises empruntés non reçus / les devises et euros prêtés non livrés. Il s'agit des emprunts au jour le jour ou à très court terme engagés en date de clôture pour la couverture de la position de change mais n'ayant pas encore donné lieu à transfert de fonds. Ils sont généralement dénoués entre J+2 et J+5.
 - les swaps cambistes et opérations d'achats/ventes à terme dans le cadre des opérations de couverture de la position de change. Ces opérations ne sont pas valorisées en IFRS car à très court terme.



PIXELHOLDING

NOTE 27 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Information relative aux filiales consolidées par secteur d'activités

1. Tessi documents services

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Accès Informatiques	France	100	54,3	IG
ASP One.fr	France	100	54,3	IG
Atelier Pré St Gervais	France	100	54,3	IG
ATIA	Vietnam	60	32,6	IG
A.T.I.P.	France	100	54,3	IG
BIPIO	Île Maurice	91,5	49,7	IG
BIP-Tessi	France	100	54,3	IG
BPO Solutions	Espagne	100	54,3	IG
C2I Production	France	100	54,3	IG
Cristal Hipotecario 2009	Espagne	20	10,6	ME
Dhimyotis	France	100	54,3	IG
Diagonal Company Services & Solutions	Espagne	97,5	53	IG
Diagonal Gest Chile	Chili	100	53	IG
Docuplus Ltd	Angleterre	100	54,3	IG
Formalización Alcalá	Espagne	20	10,6	ME
Gesanco Gestión	Espagne	100	53	IG
Gestión Externa	Chili	60	31,8	IG
Gestión Externa Colombia	Colombie	65	34,4	IG
Gestiona Agencia Habitacional	Chili	99	31,5	IG
Gestiona Procesos Chile	Chili	99,6	31,8	IG
GI Qualitas Limitada	Chili	99	31,5	IG
GIP-Tessi	France	100	54,3	IG
Gdoc Holding SA	Suisse	100	54,3	IG
Gdoc España SL	Espagne	100	54,3	IG
Gdoc Lasercom France	France	100	54,3	IG
Gdoc Lasercom SA	Suisse	100	54,3	IG
Grabación de datos y documentos	Espagne	100	54,3	IG
Graddo II	Espagne	100	54,3	IG
Hipotecarios Atacas	Espagne	70	37,1	IG
I.C.S.B.	France	100	54,3	IG
Insynergy Consulting España	Espagne	70	37,1	IG
ISEM	France	100	54,3	IG
Logidoc Solutions	France	100	54,3	IG
Mapreuve	France	100	54,3	IG
Near Perfection	Espagne	100	54,3	IG
Processure Company Limited	Île Maurice	50	27,2	IG
Perfo Service	France	100	54,3	IG
Prochèque Nord	France	100	54,3	IG
RIB Drôme	France	100	54,3	IG
RIP-Tessi	France	100	54,3	IG
SATC	France	100	54,3	IG
SDIP-Tessi	France	100	54,3	IG



PIXELHOLDING

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
SEDI	France	100	54,3	IG
SIP-Tessi	France	100	54,3	IG
SMIP-Tessi	France	100	54,3	IG
Servicios Externos Gestiona	Mexique	60	31,8	IG
Synercam	France	100	54,3	IG
TDC Tessi	France	100	54,3	IG
T.D.I	France	100	54,3	IG
TESCA	France	51	27,7	IG
Tessi 2M	France	100	54,3	IG
Tessi Business Solutions	Espagne	100	54,3	IG
Tessi Chèque Bordeaux	France	100	54,3	IG
Tessi Digital Services	France	100	54,3	IG
Tessi Chèque Île de France	France	100	54,3	IG
Tessi Chèque Interbancaire	France	100	54,3	IG
Tessi Chèque Nanterre	France	100	54,3	IG
Tessi Chèque Rennes	France	100	54,3	IG
Tessi Consulting	France	100	54,3	IG
Tessi Contact Center	France	100	54,3	IG
Tessi Documents Services	France	100	54,3	IG
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon	France	100	54,3	IG
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	France	100	54,3	IG
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	France	100	54,3	IG
Tessi Document Solutions Switzerland	Suisse	100	54,3	IG
Tessi Document Solutions Austria	Autriche	100	54,3	IG
Tessi Document Solutions Germany	Allemagne	100	54,3	IG
Tessi Éditique	France	100	54,3	IG
Tessi Encaissements	France	100	54,3	IG
Tessi GED	France	100	54,3	IG
Tessi Gestiona SAS	Colombie	80	25,4	IG
Tessi Informatique	France	100	54,3	IG
Tessi Ouest	France	100	54,3	IG
Tessi Paiements Services	France	100	54,3	IG
Tessi Technologies	France	100	54,3	IG
Tessi Technology Tunis	Tunisie	100	54,3	IG
Tessi-T.G.D	France	100	54,3	IG
T.I.G.R.E.	France	100	54,3	IG
TSI Action Informatique	France	100	54,3	IG
Tunis Data Services	Tunisie	100	54,3	IG
Valdeolmillos Gestores	Espagne	100	53	IG
XWZ 32	France	100	54,3	IG



PIXELHOLDING

2. CPoR Devises

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
CPoR Devises	France	80	43,5	IG

3. Tessi customer marketing

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Promotion Marketing Communication (PMC)	France	100	54,3	IG
Tessi MD	France	100	54,3	IG
Soft Promo	France	100	54,3	IG
Tessi TMS	France	100	54,3	IG

4. Autres et non affectées

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Pixel Holding	France	100	100	IG
Tessi lab	France	100	54,3	IG
Tessi SA	France	100	54,3	IG
Tessi Services	France	100	54,3	IG